

Lesbophobie

Les lesbiennes réagissent

Cette année, avec 173 cas, le nombre de témoignages relatifs à la lesbophobie est toujours en hausse (13% de plus qu'en 2005 et 33% de plus qu'en 2004). C'est l'entourage familial et amical qui a suscité le plus grand nombre d'appels. Or c'est sans doute dans ce contexte qu'il est le plus difficile pour une femme de briser le silence, tant il est délicat d'échapper à ces liens affectifs pour dénoncer l'attitude violente d'une mère ou d'un ami proche. Et ce désir de « *faire quelque chose* » est ce qui ressort bel et bien en 2006.

En témoignent parallèlement des réactions indignées à l'occasion de la diffusion, en juillet, d'un spot émis par le magazine *Sport* pour la Coupe du monde. Cette publicité, diffusée sur plusieurs chaînes de télévision et relayée par des sites Internet, montre deux femmes qui s'embrassent, puis arborent une moue de dégoût. Le slogan ? « *Les femmes vont devoir se passer des hommes* » (cf. chapitre Sport). Certaines femmes, lesbiennes ou non, ont été choquées et elles ont sollicité l'association pour qu'elle réagisse, preuve que désormais la lesbophobie suscite bien plus que résignation et indifférence. Peut-on y voir, sans être trop optimiste, les signes, discrets mais réels, d'une évolution des mentalités et d'une prise de conscience très progressive des méfaits de la lesbophobie ?

La famille : les lesbiennes en première ligne

Pour les lesbiennes, l'environnement familial occupe, cette année encore, une part prédominante des témoignages : il concerne un appel sur trois. Ce sont essentiellement les 25-50 ans qui nous ont contactés (2 cas sur 3), et très majoritairement la province (71 % des témoignages). Les moins de 24 ans (23 %) ne sont pas en reste qui, dépendantes financièrement de leur parents et habitant chez eux, sont vulnérables lorsque ces derniers découvrent l'homosexualité de leur fille.

Les problèmes rencontrés ne sont pas les mêmes selon la tranche d'âge, même s'ils ont tous des conséquences psychologiques et matérielles importantes. Les plus jeunes, peut-être plus fragiles que leurs aînées, se voient plus souvent harcelées et menacées par leurs parents ou par leurs ami-e-s. Ce sont les mères qui réagissent souvent le plus mal. On peut sur ce fait avancer plusieurs hypothèses d'explication : les mères, plus proches de leur fille, sont peut-être les premières mises au courant. Lorsque ce coming-out se passe mal, les lesbiennes préfèrent ensuite le taire à leur père ; le rôle social dévolu à la mère peut aussi accentuer sa responsabilité dans l'éducation des enfants, d'où le fait qu'elle accepte moins bien l'homosexualité de sa fille, synonyme d'échec.

• *Julie a 17 ans, sa copine 15 ans. Elle a conseillé à son amie de faire son coming-out. Si son père l'a plutôt accepté, sa mère, dépressive, lui fait*

du chantage au suicide, et lui a enjoint de « virer de bord », avant de la mettre à la porte. Les deux jeunes filles sont extrêmement inquiètes pour leur avenir.

- *Mathilde a dit à une de ses amies qu'elle aimait les filles. Quelques jours plus tard, elle a découvert des photos d'elle « modifiées » sur un site Internet, assorties de ses coordonnées téléphoniques et de l'adresse de son domicile. Elle n'a pu porter plainte, faute de preuves, et a dû changer de numéro de portable car on la harcelait.*

Les 35-50 ans connaissent notamment des problèmes de garde d'enfants lors de procédures de divorce. La thématique, en 2006, est récurrente (14 % des cas). Dans la plupart des histoires, l'ex-mari éconduit ne prend pas bien la séparation et menace sa compagne de lui retirer la garde. Parfois, il y parvient. Le décès d'une compagne peut également mettre les lesbiennes dans des situations fort difficiles.

- *Elodie, 30 ans et mère de deux enfants de 4 et 5 ans, vient d'apprendre qu'elle perd la garde de ses enfants. Mariée, elle a rencontré une femme il y a un an et demi. Elle a alors quitté le domicile conjugal et, envisageant le divorce, elle et son mari ont planifié une garde partagée. Mais ce dernier a enrôlé les habitants de leur petit village et ils ont rédigé contre elle des témoignages diffamatoires et insultants. Désarmée, elle aimerait retrouver la garde de ses enfants.*

- *« Je viens de perdre mon amie, témoinne Chantal. Cela faisait presque trois ans que nous étions ensemble. Sa famille a refusé que je vienne à l'enterrement. Je suis lesbienne, ça ne passe pas. La famille ne veut pas me dire où elle est enterrée, me harcèle par téléphone en prétendant que tout est ma faute, que c'est moi qui l'ai tuée (elle avait un cancer). Ils veulent que je rende tout ce qu'elle m'a donné. Sa mère m'a craché au visage. »*

Les manifestations de lesbophobie sont souvent cumulées : insultes (présentes dans plus de la moitié des cas), harcèlement et diffamation. Les proches, et surtout la mère, cherchent à blesser par des propos

plus que des actes, en usant notamment de chantage affectif : « *si tu ne changes pas, tu n'es plus ma fille/je me suicide* », « *je vais tuer ta sœur* ». On relève une grande violence verbale : « *Va te faire foutre la bruteuse !* », « *pédophile* », « *grosse gouine* ». Deux appelantes disent avoir été internées en hôpital psychiatrique. Les agressions physiques et passages à tabac sont par ailleurs assez fréquents (17 % des cas), et uniquement le fait des hommes de la famille (père, frère, beau-frère) :

- *Laure nous indique les propos tenus à plusieurs reprises par sa mère : « plutôt te voir morte qu'homme ! »*
- *Isabelle, 30 ans, a été violemment agressée par son beau-frère. La scène se passe un samedi soir. Visiblement éméché, il commence par l'insulter : « Tes qu'une putain de sale lesbienne de merde », « T'as besoin d'une bonne pine dans le cul ». Puis il la frappe, lui prenant la tête par les cheveux pour la cogner contre un banc. Heureusement, des passants et commerçants s'interposent. Isabelle a porté plainte.*

Les conséquences de ces agressions sont importantes : détresse, angoisse voire tentative de suicide (deux cas signalés, chez les plus jeunes). Les situations semblent souvent perdurer pendant de longues années.

Travail : quand les lois ne suffisent pas...

Evolution positive, la proportion des témoignages dans le contexte du travail a cette année diminué, atteignant 15% du total, alors qu'ils arrivaient en tête de liste en 2005 avec 24%. Sans pour autant s'avancer, il est possible d'y voir un impact de l'action de la Halde, même si, de fait, toutes les victimes de discriminations lesbophobes ne la saisissent pas. Les employeurs osent peut-être moins manifester leur homophobie. Il est également possible que les lesbiennes, ayant la loi de leur côté, hésitent moins à se défendre contre les agissements de leurs patrons ou de leurs collègues, et ces derniers osent peut-être plus témoigner en leur faveur.

Malgré tout, la façon dont la lesbophobie se manifeste demeure fidèle à elle-même : les lesbiennes sont toujours très discriminées dans le milieu professionnel, à la fois en tant que femmes et en tant qu'homosexuelles. La discrimination intervient ainsi dans 1 cas sur 3 (refus de prime de Noël, horaires abusifs, refus de vacances, ..). Comme pour les gays, les manifestations de la lesbophobie au travail les plus courantes sont l'insulte (dans 1 cas sur 3), la diffamation (de la critique injustifiée du travail effectué jusqu'à des accusations de harcèlement sexuel) et l'outing. Nous ne relevons qu'un seul cas de licenciement, mais dans de nombreux cas, les lesbiennes reçoivent avertissements et semonces, quand elles ne sont pas mises au placard. Les agressions physiques sont peu fréquentes, car les collègues ne souhaitent sans doute pas eux-mêmes perdre leur place.

- *Martine appelle car son amie, qui travaille dans un supermarché, est victime de harcèlement de la part de son directeur. Ce dernier, qui connaît son homosexualité, s'est plaint à sa supérieure qu'il « n'apprécie pas son orientation sexuelle », qu'elle a « peu d'entrain envers la gente masculine » et « des cheveux trop courts ». Elle a reçu son quatrième avertissement et se voit adresser de la part de son directeur des reproches injustifiés. Cette situation l'a conduite à un arrêt de travail pour dépression.*
- *En arrivant un matin, Véronique s'est faite insulter par une collègue : « t'es qu'une sale gouine mal baisée, ce qu'il te faudrait c'est une grosse bite dans la chatte ». Sur ce, un collègue lui a donné une claque. Elle a porté plainte. Au moment de son témoignage, elle venait de recevoir une convocation pour un entretien en vue d'une sanction ou d'un licenciement.*
- *Elodie, 36 ans, travaille dans une clinique marseillaise depuis cinq ans. Elle n'a jamais évoqué son homosexualité au travail. Elle s'est peu à peu sentie mise à l'écart. Des collègues lui ont rapporté qu'on prévenait les nouveaux embauchés et qu'on l'appelait « la gouine de service ».*
- *Dominique est cadre et sa supérieure, qui l'appelle fréquemment « la gouine » ou « la grosse », lui a*

dit « je ne te présenterai jamais ma fille », « c'est dur d'être en face d'une gouine toute la journée ». Son directeur en a été informé, mais ne souhaite pas agir pour ne pas aggraver la situation.

Bien souvent, l'homophobie au travail est « latente », dissimulée sous des blagues grivoises sur l'homosexualité. Mieux informés, les gens néanmoins commencent à réagir. Pour preuve, plusieurs femmes, homosexuelles ou non, nous ont demandé que faire lorsque leurs collègues tiennent des propos homophobes.

Voisinage : des agresseurs persévérants

Pour les lesbiennes, le contexte du voisinage demeure important. Comme en 2005, il représente 15 % des cas. Serait-il plus légitime d'agresser ses voisins lorsqu'il s'agit de voisines lesbiennes ? La tranche des 25-49 ans (85 % des cas), et notamment des 35-49 ans, est surreprésentée. Ce sont essentiellement des femmes qui vivent en couple que les voisins identifient aisément comme telles. Comme en 2005, les lesbiennes qui habitent en province sont trois fois plus nombreuses que les franciliennes à appeler : on peut ainsi constater une prévalence des petites villes ou villages (quand ce ne sont pas certaines cités des grandes villes), où tout semble se savoir plus vite...

- *Marie habite une cité à Montrouge, et à chaque fois qu'elle sort son chien, elle se fait insulter par un groupe de dix à quinze jeunes garçons du quartier. Cela dure depuis plusieurs mois, et lorsqu'elle a voulu s'expliquer avec eux, ils l'ont giflée et lui ont donné un coup dans le genou. Marie est sur le point de craquer lorsqu'elle nous appelle.*
- *« J'habite un petit village, » raconte Clara, dont la copine ne vit pas avec elle. « Tous les jours, je subis de la part de mes voisins et de mon propriétaire des insultes et des menaces de mort. Ils disent que je suis "la honte du village" et "que je n'ai rien à faire ici". »*

C'est généralement à l'occasion de simples problèmes de voisinage (bruit, poubelles, chiens, murs mitoyens, etc.) que les conflits commencent

La colère monte et les insultes fusent. Les voisins, qui se croisent au quotidien, partagent une certaine part de leur vie privée et se sentent visiblement en droit de prendre l'homosexualité comme cible.

- *Ségolène habite avec son amie dans un village depuis un an. Elles vivent dans une maison non mitoyenne mais leur voisin, âgé de 75 ans environ, semble les trouver gênantes. Il les a insultées à plusieurs reprises « Bonjour les gouines » et a commenté leur installation d'une clôture par « c'est pour faire vos saloperies ».*

Le harcèlement peut être quotidien et s'accompagner de violences physiques et de menaces. Certaines lesbiennes craignent que l'hostilité ne se poursuive indéfiniment et envisagent de déménager. D'autres ont vraiment peur : « *j'ai de plus en plus de mal à regagner mon domicile* ». Certaines appelantes ne connaissent pas les recours possibles et souhaitent se renseigner. Mais il n'est pas rare que les lesbiennes qui connaissent ces problèmes aient déjà entamé des démarches juridiques.

Lieux publics : des agressions plus fréquentes

Le nombre de témoignages concernant les agressions dans les lieux publics a augmenté (14 % contre 10 % en 2004 et 2005). Pourquoi ? Peut-être, entre autres explications, parce que les femmes qui sont victimes considèrent de moins en moins ces agressions comme une fatalité et réagissent plus fréquemment.

Contrairement à la majorité des appels, les témoignages concernant les lieux publics proviennent surtout de Paris. Et ils proviennent essentiellement des plus jeunes : c'est ainsi le plus gros contexte pour les moins de 18 ans, devant le cercle familial. 76 % des appelantes ont moins de 34 ans, que ce soit celles qui racontent une agression dont elles ont été témoins, ou celles qui en ont été victimes.

Les insultes sont la manifestation prédominante (80 % des cas) et souvent assorties de menaces. Facile et pas très risqué pour qui les profère dans

l'anonymat de la rue... Elles précèdent parfois les coups, qui surviennent dans plus d'un cas sur trois. Les agressions physiques, même en présence de témoins (quai de métro, supermarché, rues passantes), sont parfois très violentes, entraînant des arrêts de travail. Les agresseurs sont quasi exclusivement des hommes.

- « Nous rentrions de la gay pride avec ma copine et une amie et nous attendions le métro à Gare du Nord, quand un gars nous a traitées de « *grosses gouines* » plusieurs fois. Il a touché les fesses de ma copine et crié qu'il allait nous baiser. Puis il nous a frappées sans que personne ne bouge sauf une dame et un vieux monsieur qui a pris un coup de poing. L'agresseur était très violent et nous avons pris des coups pendant une quinzaine de minutes. »

Certains se contentent de faire des remarques désagréables... « *J'étais dans le parc des Buttes-Chaumont avec mon amie, raconte Cécile, et nous nous tenions par la main. Soudain, un homme est venu pour nous dire qu'il n'était pas très convenable de s'embrasser devant des enfants. J'ai rétorqué que nous étions restées très discrètes et convenables. Mais le ton est monté. Il a ajouté que l'homosexualité était une déviance. Il a fini par m'ordonner de me casser, ce qu'on a fait. Tout cela sous le regard des autres promeneurs du parc.* »

Les victimes sont majoritairement en couple au moment de l'agression. Les autres sont soit connues comme lesbiennes par leur agresseur, soit identifiées comme telles par leur look. Les agresseurs punissent aussi la transgression des normes vestimentaires :

- *Ainsi le témoignage de Muriel : « Je me rendais à une soirée lorsqu'un homme et une femme, sans raison, m'ont bousculée et insultée. Pensant que j'étais un homme, ils m'ont traitée de « sale PD » et d'« enculé ». L'homme m'a envoyé un coup de pied au pubis. Je lui ai répété que je n'étais pas un homme, mais il a continué à me frapper.*

J'ai les dents de devant cassées et des contusions multiples au visage et à la jambe droite. »

Certaines appelantes semblent considérer les paroles agressives comme monnaie courante dans les lieux publics, dès qu'elles vivent un peu ouvertement, mais, précisent-elles pour beaucoup, sans s'afficher non plus : « *il me serait impossible de noter toutes les remarques plus ou moins agressives et salaces proférées par les hommes que nous croisons dans la rue* ». Mais elles témoignent toujours d'une profonde stupeur devant la violence physique : « *On n' imagine pas que ça peut nous arriver jusqu'au jour où ça se passe...* ». Et elles portent plainte alors presque toujours, ou souhaitent le faire et nous demandent la marche à suivre (dans 1 cas sur 3), ce qui n'est presque jamais le cas pour les agressions dans le cadre familial.

Un plus grand mal de vivre ?

Avec 16 cas en 2006, les lesbiennes qui évoquent leur mal de vivre représentent cette année 9 % des témoignages, contre 3 % en 2005 et 7 % en 2004.

Les 35-49 ans constituent les appelantes les plus fréquentes (la moitié), suivies par les 25-34 ans. Mais les plus de 50 ans se manifestent plus souvent que dans les autres contextes (12,5 %).

Une majorité de femmes manifestent une détresse liée à l'acceptation de leur propre homosexualité (plusieurs d'entre elles, dont trois d'une quarantaine d'années, disent ne pas savoir où elles en sont de

leur sexualité ou ont du mal à la vivre), ou au rejet par les autres (famille ou « *belle-famille* », travail, psychiatre, milieu homosexuel). Certaines appelantes appréhendent énormément le regard social : elles ont peur d'être rejetées si elles vivent leur homosexualité, homosexualité qu'elles connaissent parfois depuis longtemps. Elles font leur premier pas dans la découverte de leur désir, et se sentent démunies. Elles évoquent ainsi leurs difficultés à rencontrer d'autres lesbiennes. Elles souffrent d'isolement et de solitude, en dépit du fait qu'elles sont, pour certaines, suivies par des pys. Mais ces derniers ne semblent pas répondre à leurs difficultés en matière de sexualité, quand ils n'en rajoutent pas. Ces femmes semblent, pour certaines, très fragilisées par leur contexte social. Leur besoin d'écoute est important et elles rappellent généralement plusieurs fois. Deux femmes témoignent de difficultés liées à des agressions sexuelles passées, et une lesbienne âgée évoque le deuil de son amie.

• *Catherine, 41 ans, a des difficultés à assumer pleinement son homosexualité. Elle est aujourd'hui en instance de divorce. Lorsqu'elle s'est mariée, elle a confié à son mari qu'elle était attirée par les femmes, mais il lui a répondu qu'elle allait changer. Puis elle a eu une relation platonique avec une femme et a fait son coming-out il y a deux ans. Elle craint que ses enfants ne souffrent de ses choix, et que ses collègues de travail ne découvrent son homosexualité. Elle se sent totalement isolée.*

Les appels et courriels de lesbiennes qu'a reçus SOS homophobie en 2006 témoignent pour un grand nombre d'entre eux d'une violence intense, qu'elle soit physique ou verbale. Mais ils manifestent également un désir de réagir, y compris de la part de celles qui ont été de simples témoins. Et ce quel que soit le contexte : travail, lieux publics ou médias. Ainsi, de nombreuses lesbiennes

ont-elles eu recours à la justice, dans la mesure où celle-ci pouvait leur porter assistance.

Dans certains cas néanmoins la loi n'est pas de leur côté. Il arrive encore trop fréquemment qu'une femme mariée demandant le divorce se voit retirer la garde de ses enfants au profit de son ex-mari, sous prétexte de son homosexualité et de façon totalement injustifiée. Ainsi, si certaines lois protègent bien les les-

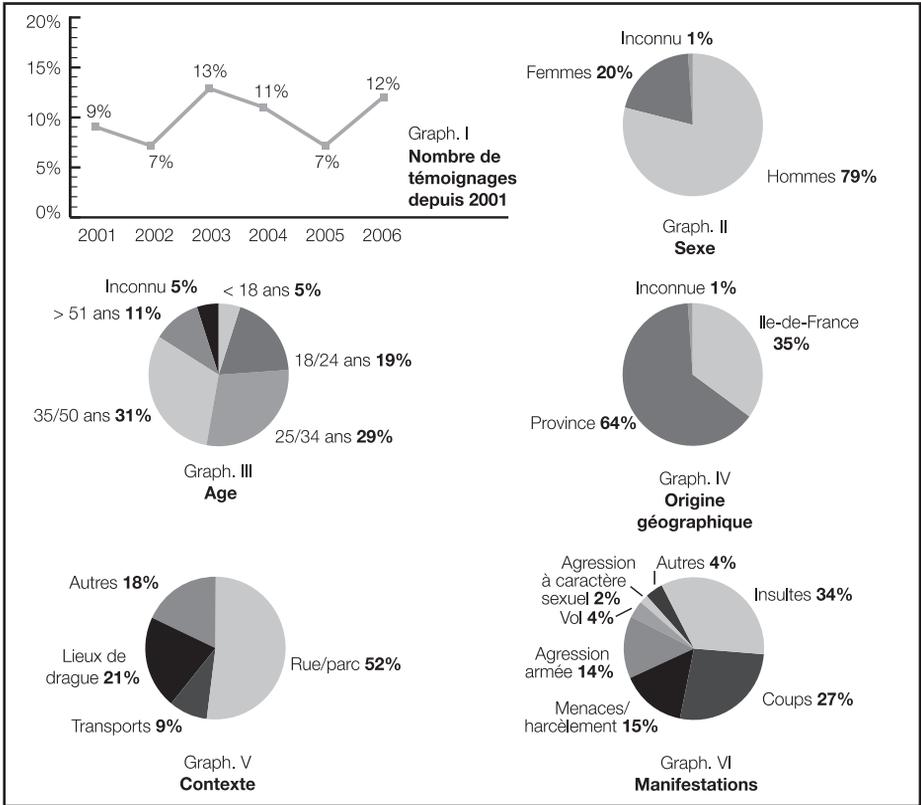
biennes, des évolutions sont nécessaires aujourd'hui. D'autant que la lesbophobie perdure, encore méconnue et, souvent, sous couvert de sexisme. C'est pourquoi, d'ailleurs, la commission lesbophobie de SOS homophobie a mené une enquête entièrement consacrée à la lesbophobie, dont elle publie les résultats cette année. Elle souhaitait ainsi révéler les difficultés et discriminations qui touchent spécifiquement les femmes homosexuelles. Sans parler, bien

entendu, de l'accès au mariage, à l'adoption, à la protection juridique des enfants qu'elles élèvent ensemble et à la procréation médicalement assistée.

Souhaitons donc que l'année 2007, avec ses nouvelles élections présidentielle et législatives, donne un tour favorable à ces requêtes, abolisse les discriminations qui se fondent sur l'orientation sexuelle et fasse enfin écho aux évolutions de notre société.

Lieux publics – Données chiffrées

• 146 témoignages qui représentent 12% du total des témoignages reçus en 2006.



Analyse

- Nombre de témoignages multiplié par deux par rapport à 2005 (72 cas). La part du contexte Lieux publics passe de 7% l'année dernière à 12%.
- Sexe : toujours une majorité d'hommes (80 %) qui témoignent même si la part des femmes a augmenté de 50%.
- Age : la répartition par âge est assez stable par rapport à l'an passé. La moitié des appels concernent des hommes ou des femmes de moins de 35 ans.
- Répartition géographique : augmentation de la pro-

portion d'appels des régions (64 % contre 55 % l'an passé).

- Contexte : les données sont similaires à celles de 2005. Les agressions dans les lieux publics surviennent très majoritairement dans la rue (52%), puis sur les lieux de drague gay (21 %).
- Manifestations : les insultes sont les plus importantes (34 %) mais nous remarquons une augmentation nette des menaces (15 %) et des agressions avec arme (14 %).